

OUI l'exposé de Madame Marie-Dominique GIAMARCHI et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- D'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget Eau Village de Furiani telle que détaillée ci-dessus.

AUTORISE

- Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

